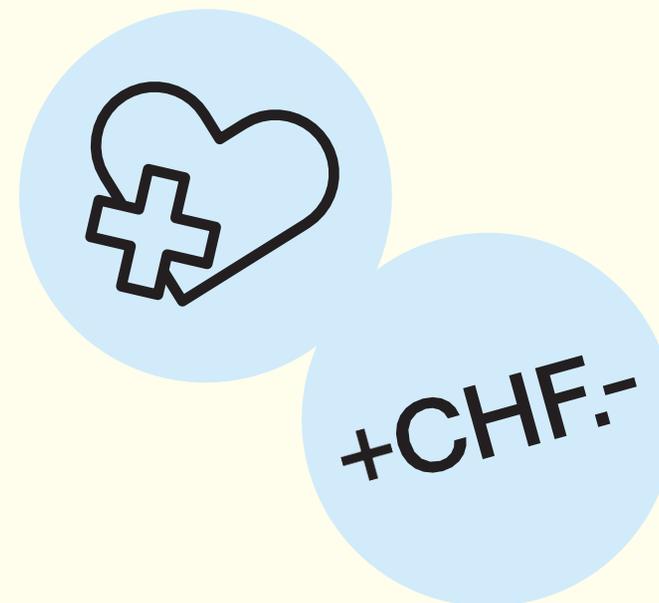


→ www.neuchatelville.ch/agence-avs-ai

FRAIS MÉDICAUX

Neuchâtel



Agences AVS/AI

Antenne de Neuchâtel
Rue de St-Maurice 4 · 2000 Neuchâtel
+41 32 717 74 10 · agence.neuchatelville@ne.ch

—
Antenne de Corcelles-Cormondrèche
Rue de la Croix 7 · 2035 Corcelles
+41 32 886 53 03 · agence.neuchatelville@ne.ch

—
Antenne de Peseux
Rue Ernest-Roulet 2 · 2034 Peseux
+41 32 717 74 72 · agence.neuchatelville@ne.ch

Comment se faire rembourser ?

Principes de base

- Le paiement de vos décomptes de prestations est toujours de votre responsabilité
- Les frais de rappel ne sont pas remboursés
- Les frais médicaux doivent nous être transmis dans un délai de 15 mois

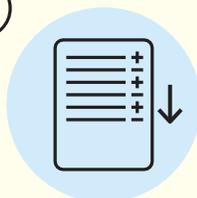
Etapas à suivre pour les franchises et quote-parts (LAMal)

①



Je transmets la facture médicale à ma caisse maladie

②



Je reçois le décompte de ma caisse maladie et le paie

③



Je transmets le décompte complet à mon Agence communale AVS/AI

④



L'agence enregistre le décompte et le transmet à la caisse cantonale neuchâteloise de compensation

⑤



La caisse cantonale neuchâteloise de compensation effectue le remboursement

Remboursé ✓

- Franchise (CHF 300.– maximum)
- Quotes-parts (CHF 700.– maximum)
- Facture dentaire sans devis (CHF 500.– maximum)
- Un devis dentaire est demandé pour traitement important
- Séjour temporaire en home et institution
- Transport en lien à une atteinte à la santé (ambulance ou sur prescription médicale)
- Aide au ménage (si validation par un organisme reconnu)
- Moyens auxiliaires AVS/AI (sur décision de l'Office AI)
- Frais de lunettes si opération récente de la cataracte

Non remboursé ✗

- Montant de la prime LAMal non pris en charge par le subsidé
- Frais liés à la LCA (assurance maladie complémentaire)
- Assurance ménage et RC privée
- Les factures sans lien avec les frais médicaux (taxe déchets, fitness, etc.)

